



LANNION-TRÉGOR
COMMUNAUTÉ
LANNUON-TREGER
KUMUNIEZH

AIDE A L'ACCESSION SOCIALE A LA PROPRIETE

DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION

**à déposer complété, signé et annexé des pièces
justificatives avant la signature de l'acte définitif**







Conditions d'éligibilité :

- ✓ Acquisition d'un bâtiment achevé depuis **plus de 15 ans** ;
- ✓ Le bien doit constituer la **résidence principale** de l'acquéreur, qui doit s'engager à **ne pas revendre avant une période de 5 ans**, sauf cas particuliers (décès, divorce, mutation...) ;
- ✓ L'acquéreur ne doit **pas avoir été propriétaire** d'un bien (maison ou appartement), pour sa résidence principale, ou pour investissement locatif sur les 2 dernières années ;
- ✓ Les **revenus** de l'acquéreur sont **plafonnés** et correspondent à la grille de ressources des ménages modestes fixé par l'Agence Nationale de l'Habitat ;
- ✓ Le dossier de demande de subvention doit être déposé au Point Info Habitat de Lannion-Trégor Communauté dans le cadre d'une rencontre avec un conseiller **avant la signature de l'acte définitif**.

Montant de l'aide :

- ✓ Subvention forfaitaire de LTC de **1 500 €** ;
- ✓ Majoration de **3 000 €** pour l'acquisition d'un bien situé en centre-bourg en zone "Ua" ou « Us » du PLU ou du POS de la commune ou dans un rayon de 300 m maximum à partir du point central du bourg (église ou mairie selon le cas) pour les communes ne disposant pas de PLU ou POS.

1. ETAT CIVIL DU/DES DEMANDEUR(S)

Nom :	
Prénom :	
Date et lieu de naissance	

Nom :	
Prénom :	
Date et lieu de naissance :	

2. COORDONNEES ACTUELLES (ADRESSE DE CORRESPONDANCE)

Adresse :	
Code postal :	
Commune :	
N° de téléphone fixe :	
N° de téléphone portable :	
Adresse électronique :	

Comment avez-vous eu connaissance de cette aide ? _____

3. SITUATION FAMILIALE

☐	Célibataire
☐	Marié(s)
☐	Pacsé(s)
☐	Séparé, divorcé
☐	Vie maritale
☐	Veuf / veuve

(Cocher la case correspondante)

4. DECLARATION DE REVENUS

☐	Commune
☐	Individuelle

(Cocher la case correspondante)

La somme du revenu fiscal de référence du/des acquéreur(s) doit être inférieure ou égale aux plafonds figurant ci-dessous. Ces plafonds correspondent aux plafonds "**PLUS**", grille de référence pour l'accès au logement à loyer modéré.

AIDE A L'ACCESSION SOCIALE A LA PROPRIETE DE LANNION-TREGOR COMMUNAUTE 2025

Catégories de ménage	Plafonds* de revenu fiscal de référence de l'année n-1
1 personne seule	23 201
1 personne titulaire de la carte mobilité inclusion invalidité 2 personnes sans personne à charge (somme des âges > à 55 ans)	30 984
Jeunes ménages (somme des âges inférieure ou égale à 55 ans) 1 personne seule + 1 personne à charge 2 personnes dont 1 est titulaire de la carte mobilité inclusion invalidité 3 personnes	37 259
1 personne seule + 2 personnes à charge 3 personnes dont 1 est titulaire de la carte mobilité inclusion invalidité 4 personnes	44 982
1 personne seule + 3 personnes à charge 4 personnes dont au moins 1 est titulaire de la carte mobilité inclusion invalidité 5 personnes	52 915
1 pers. seule + 4 personnes à charge 5 personnes dont 1 est titulaire de la carte mobilité inclusion invalidité 6 personnes	59 636
Par personne supplémentaire	+ 6 652

Pour une demande déposée en 2025, le revenu fiscal de référence "n-1" correspond au revenu fiscal de référence figurant sur l'avis d'impôt 2025 sur les revenus 2024

*équivalents PLUS

Actualisation faite au 07/01/25 d'après l'arrêté du 23.12.24 modifiant par l'arrêté du 29.7.87

Source : <https://www.anil.org/aj-plafonds-ressources-2025-logement-social/>

- Pièce(s) à fournir au dossier : copie de l'avis d'impôt sur le revenu de l'année n-1.

RFR* de l'emprunteur n° 1	RFR* de l'emprunteur n° 2	Total des RFR*

5. COMPOSITION DU MENAGE

Nombre d'adultes :	
Nombre d'enfants à charge :	
Nombre de tierce(s) personne(s) à charge le cas échéant :	

- Pièce(s) à fournir au dossier : copie du livret de famille ou copie de la/des carte(s) d'identité des personnes amenées à occuper le logement.

6. RENSEIGNEMENTS RELATIFS AU LOGEMENT

Le logement doit être **achevé depuis plus de 15 ans**.

Le logement doit être situé sur l'une des communes de Lannion-Trégor Communauté.

Code postal + Commune de localisation du bien en cours d'acquisition :	
Adresse du logement :	
Surface habitable du logement en m ² :	
Coordonnées cadastrales (section cadastrale et n° de parcelle) :	
Localisation du bien dans la commune [informations vérifiables au Point Info Habitat]	☐ Zone Ua ou Us du PLU ou du POS de la commune ou dans un rayon de 300 m à partir du point central du bourg pour les communes sans PLU ni POS ☐ Hors zone Ua et hors centre-bourg

- Pièce(s) à fournir au dossier : copie compromis signé.

7. RESIDENCE PRINCIPALE

Les acquéreurs certifient sur l'honneur que le bien acquis, dont les coordonnées figurent à l'article 6, constituera sa/leur **résidence principale** durant **au moins 5 ans** (voir article 9)

8. PRIMO-ACCESSION

L'/Les acquéreur(s) certifie(nt) sur l'honneur ne pas avoir été propriétaire(s) d'une maison ou d'un appartement, pour leur résidence principale ou pour un investissement locatif, **sur les deux années précédant la date du dépôt de la demande d'aide à l'accession sociale à la propriété** auprès de Lannion-Trégor Communauté.

- Pièce(s) à fournir au dossier :

-Attestation d'octroi de Prêt à Taux Zéro (PTZ) aidé par l'Etat établie par l'établissement bancaire.

OU

-Justificatifs de location sur les 2 années précédant la date de dépôt de la demande d'aide financière auprès de Lannion-Trégor Communauté : copie du bail et copie de l'état des lieux de sortie de chaque logement occupé sur les 2 dernières années ou copie du bail et de la dernière quittance de loyer concernant le logement actuel.

Tableau page suivante à compléter.



Parcours résidentiel			Parcours résidentiel		
NOM - Prénom			NOM - Prénom		
Période à justifier	pour les 2 années précédant la date de dépôt de demande de subvention		Période à justifier	pour les 2 années précédant la date de dépôt de demande de subvention	
Type de justificatif	Période	Adresse	Type de justificatif	Période	Adresse

9. CLAUSE ANTI-SPECULATIVE

En contrepartie de l'aide octroyée par Lannion-Trégor Communauté en faveur de l'accession sociale à la propriété, le bénéficiaire s'engage à ne pas revendre le logement subventionné pendant une durée minimale de 5 ans, sous peine d'un remboursement total de l'aide versée.

En cas de **revente**, le bénéficiaire a l'obligation d'en informer Lannion-Trégor Communauté par **lettre recommandée** avec accusé de réception.

Lannion-Trégor Communauté pourra, durant le délai de 5 ans, exiger des acquéreurs que lui soit fourni tout justificatif et procéder à tout contrôle et vérification.

Toutefois en cas de force majeure à caractère familial ou professionnel dont la liste figure ci-dessous, une dispense pourra être sollicitée par le demandeur auprès de Lannion-Trégor Communauté :

- en cas de **mutation**, de perte d'emploi ou de nouvel emploi consécutif à une perte d'emploi situé à une distance supérieure à 70 km ;
- si son **état de santé** justifie un changement de domicile ;
- s'il est bénéficiaire du **RSA** ;
- en cas de **décès** de l'un des bénéficiaires de l'aide ou de celui d'un descendant direct faisant partie du ménage ;
- en cas de **divorce**, de **dissolution d'un PACS** ou de **séparation**.

Je/nous soussigné (s)

demeurant

.....,

- sollicite / sollicitons l'aide financière de Lannion-Trégor Communauté pour l'accèsion sociale à la propriété,
- certifie/certifions l'exactitude des informations figurant dans ce dossier,
- certifie/certifions avoir pris connaissance de toutes les conditions précisées dans ce dossier de demande de subvention
- m'engage/nous engageons à les respecter.

Fait le à

Signature(s) manuscrite(s) des parties précédée (s) de la mention « Lu et approuvé » :

10. Liste des pièces à fournir pour le dépôt de la demande d'aide à l'accession

Etape 1 :

ATTENTION : La demande doit être adressée avant la signature de l'acte de vente définitif, et déposée lors d'un rendez-vous avec un conseiller au Point Info Habitat.

- ☐ Présent formulaire complété, daté et signé ;
- ☐ Copie de l'avis d'impôt sur le revenu de l'année n-1 de l'/ des emprunteur(s) ;
- ☐ Copie du livret de famille ou copie de la/des carte(s) d'identité(s) des personnes amenées à occuper le logement ;
- ☐ Copie du compromis de vente ;
- ☐ Justificatifs de parcours résidentiel sur les 2 années précédant la date du dépôt de la demande d'aide financière auprès de Lannion-Trégor Communauté :

Attestation d'octroi du Prêt à Taux Zéro (PTZ) établie par l'établissement prêteur (cf. p. 15).

OU

Copie du bail et copie de l'état des lieux de sortie des logements occupés sur les 2 dernières années et/ou copie du bail et de la dernière quittance de loyer concernant le logement actuel.

OU

Attestation de l'agence de gestion locative précisant l'adresse, les dates d'entrée et de sortie du logement.

En cas d'hébergement : attestation sur l'honneur de l'hébergeant précisant la période d'hébergement, la copie d'un justificatif d'identité de l'hébergeant, la copie d'un justificatif de domicile datant de l'époque de l'hébergement (taxe foncière ou facture de gaz, d'électricité ou de téléphone (fixe ou mobile)).

- ☐ RIB.

Etape 2 :

- ☐ Courrier de demande de subvention à destination de :
Monsieur le Président de Lannion-Trégor Communauté
Lannion-Trégor Communauté
1 rue Monge - BP 10761
22307 LANNION CEDEX
- ☐ Attestation notariée validant l'acquisition.

Le paiement de la subvention interviendra, en une seule fois, après transmission par le ménage demandeur des pièces justificatives figurant ci-dessus.

Pour toute demande de renseignements concernant le dossier de demande ou le paiement, veuillez contacter le **Point Info Habitat** de Lannion-Trégor Communauté au **02 96 05 60 98** aux horaires suivants :

- **Lannion** (7 bd louis Guilloux) : du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30. (Fermé le mardi après-midi et le vendredi après-midi).

ATTESTATION D'OCTROI DU PRET A TAUX ZERO

Je soussigné(e) M. / Mme ,
 Conseiller/ère financier/ère à/au¹
 atteste sur l'honneur M, Mme
 demeurant ,
 bénéficieront d'un Prêt à Taux Zéro dans le cadre du financement de leur projet d'acquisition d'une
 maison² située
 s'agissant d'une primo-accession.

Le PTZ accordé pour le financement de la présente opération immobilière est :

- ☐ .un dispositif aidé par l'Etat ;
- ☐ .un prêt interne à l'établissement bancaire prêteur.

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à _____, le _____.

[Cachet de l'établissement bancaire et signature du Conseiller

¹ Nom et adresse de l'établissement

² A titre de résidence principale